

Offre de parrainage

Pour chaque ami qui ouvre un compte, vous recevrez une action gratuite supplémentaire créditée sur votre compte. Cette offre s'applique uniquement aux nouvelles ouvertures de compte, à partir du 26 décembre 2021. Pour bénéficier de cette offre, vous et votre ami devez effectuer un dépôt initial de 1000 CHF. Pour en savoir plus sur l'offre d'action gratuite, voir ci-dessous. Cette offre est valable jusqu'au 31 janvier 2022. [En savoir plus](#)

Ouvrez un compte et recevez une action gratuite

Ouvrez et approvisionnez un compte FlowBank jusqu'au 31 janvier 2022 et recevez une action gratuite, jusqu'à 500 CHF.

Le bonus d'ouverture de compte est valable pour les clients FlowBank qui approvisionnent leur compte avant le 31 janvier 2022 avec un dépôt minimum de 1000 CHF. La valeur minimale de l'action offerte sera de 15 CHF et la valeur maximale de 500 CHF.

Conditions de l'offre :

1. Cette promotion n'est valable que pour les premiers dépôts sur le compte FlowBank.
2. Ces actions de récompense seront distribuées à partir de l'inventaire des actions réglées de FlowBank détenues spécifiquement pour cette promotion. Lorsque les actions ont été achetées, FlowBank s'est assurée qu'elles étaient au-dessus de la fourchette de prix que nous avons promise. En raison des fluctuations du marché, certaines valeurs boursières peuvent chuter à partir du moment où nous avons effectué l'achat. Veuillez noter que nous n'avons aucun contrôle sur la fluctuation du marché.
3. Le stock de dépôt initial ne peut être réclamé que lorsque le montant déposé a été versé sur le compte du client. En fonction de la méthode de dépôt, les fonds peuvent prendre jusqu'à 5 jours ouvrés pour être réglés.
4. FlowBank ne peut pas être tenue responsable si le compte d'un client devient négatif en raison d'un échec de transfert.
5. Les clients qui transfèrent des actifs à partir d'un compte non-FlowBank pourront se faire rembourser leurs frais de transfert (jusqu'à 750 CHF). Vous avez des questions sur le transfert de compte ? Veuillez nous contacter via le centre d'aide ou envoyer un e-mail à support@flowbank.com si vous avez besoin d'autres explications.

6. Une fois qu'un client nous aura transféré avec succès son compte non-FlowBank, il devra présenter un justificatif pour le remboursement. Afin que nous puissions effectuer le remboursement, le client doit soumettre une copie de son relevé le plus récent de son précédent compte avec la preuve des frais de transfert. Une fois ces frais approuvés, le remboursement sera effectué directement sur ce compte FlowBank sous 20 jours ouvrés.
7. Pour soumettre ces documents, veuillez contacter : support@flowbank.com
8. Les actions gratuites seront créditées sur le compte du client dans les 15 jours de Bourse.
9. Le stock distribué dans le cadre de cette promotion ne constitue pas une recommandation pour son achat, sa vente ou sa détention.
10. Les clients peuvent détenir ou vendre les actions attribuées créditées sur leur compte. L'argent issu de la vente du ou des actions ne peut être retiré qu'après 180 jours (à compter du jour de la vente). L'argent peut être utilisé pour acheter d'autres titres éligibles sur le compte.
11. Cette promotion est valable une fois par compte / par personne.
12. FlowBank SA n'est pas responsable des taxes liées à ce programme de récompense en actions.
13. Un compte FlowBank est gratuit indépendamment des fonds ajoutés et des instruments utilisés. Il faut cependant garder à l'esprit certains frais de service, dont les frais de dépôt. Pour une liste complète des frais de service, veuillez consulter la liste des prix sur le site Web de FlowBank.
14. À sa discrétion, FlowBank SA se réserve le droit d'ajuster les paramètres du programme d'incitation.
15. FlowBank SA se réserve le droit de refuser la participation de certains clients à ses programmes d'incitation.
16. FlowBank SA se réserve le droit de mettre fin au programme d'incitation à tout moment, sans préavis.
17. D'autres restrictions peuvent s'appliquer et seront publiées sur le site Web de FlowBank SA avant l'entrée en vigueur.